

trouvée dans un lis, et qui, dit-on, avoit rendu la santé à ce prince.

---

IIII4.

ORDRE *du Fer-d'Or et du Fer-d'Argent.*

(FRANCE.)

Mélange extravagant de dévotion et de galanterie, d'actions de piété et de fureur romanesque.

Jean, duc de Bourbon, se propose d'acquérir de la gloire, et les bonnes graces de sa dame. Seize gentilshommes se rencontrent, les uns chevaliers, les autres écuyers, qui sont animés du même esprit. Ils s'associent, et le duc établit, comme moyen unique de parvenir à leurs fins, l'ordre du Fer-d'Or et du Fer-d'Argent. C'est dans l'église Notre-Dame de Paris que se fait cette institution; et voici à quoi les nouveaux chevaliers s'obligent.

Ils doivent porter à la jambe gauche un fer d'or de prisonnier pendant à une chaîne. Les écuyers en auront un semblable d'argent. Ils

s'engagent, par serment, à aller, dans deux ans au plus tard, en Angleterre, pour s'y battre en l'honneur de leurs dames, armés de haches, de lances, d'épées, de poignards, ou même de bâtons, au choix des adversaires. Ils s'obligent pareillement de faire peindre leurs armes dans la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce, où ils ont fait ce vœu, et d'y mettre un fer d'or semblable à celui qu'ils portoient, avec la seule différence qu'il sera fait en chandelier pour y tenir continuellement un cierge alumé jusqu'au jour du combat.

Ils règlent encore qu'il y aura tous les jours une messe en l'honneur de la Vierge, et que, s'ils reviennent victorieux, chacun d'eux fondera une seconde messe, fera brûler un cierge à perpétuité, et de plus se fera représenter vêtu de sa cotte-d'armes, avec toutes ses armes de combattant; que si, par malheur, quelqu'un d'eux est tué, chacun des survivans, outre un service digne du mort, lui fera dire dix-sept messes, où il assistera en habit de deuil.

Cette société, pour comble d'extravagance, fut instituée au nom de la sainte Trinité et de saint Michel, et elle eut le succès qu'elle méritoit. Le duc de Bourbon alla véritablement en Angleterre, à peu près dans le même temps qu'il avoit

marqué, mais il y alla en qualité de prisonnier de guerre, et y mourut au bout de dix-neuf ans, sans avoir pu obtenir sa liberté. Voyez Histoire de France de Velly, pag. 357 à 377.

## NOTE

*Sur ces mots chevalier et écuyer.*

Un *chevalier* est celui qui a l'état, la dignité, ou un ordre de chevalerie. C'étoit aussi un titre que prenoient, dans les actes publics, les gentilshommes les plus considérables, et qui étoient au-dessus d'écuyers.

*Ecuyer*, se disoit autrefois d'un gentilhomme qui suivoit et accompagnoit un chevalier, et portoit son *écu*, c'est-à-dire son bouclier, lui aidoit à prendre ses armes et à se désarmer. Autrefois les jeunes gens de la plus haute qualité ne portoient que le titre d'*écuyer*, jusqu'à ce qu'ils eussent été faits chevaliers avec les cérémonies qui se pratiquoient en pareil cas. Dans ces derniers temps, *écuyer* étoit le titre que portoient les simples gentilshommes et les ennoblis.